



MARRE D'ETRE EXEMPLAIRES

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAPL1 DU 10 NOVEMBRE 2016

LISTE D'APTITUDE DE B EN A

Madame la Présidente,

Déjà, les années précédentes, les élus **FO-DGFIP** dénonçaient les conditions dans lesquelles notre administration place ses Inspecteurs des Finances Publiques :

- Suppressions des trésoreries C4. Il n'en restera plus que 210 environ au 1^{er} janvier 2017. Depuis 2012, les IFip doivent « oublier » la carrière comptable à laquelle ils se destinaient.
- Les A « encadrants » en direction sont toujours dans l'attente de l'ACF encadrement.
- Les évaluateurs des domaines se sont vus attribuer une nouvelle mission structure « Eval Dom » qui leur fait perdre l'ACF « Direction ».
- Disparition du mouvement complémentaire de mars.
- Restructurations incessantes qui n'ont pour but que de mettre en adéquation la carte des implantations des services au regard de la situation de l'emploi. La dernière en date dans notre département est la création de Services d'Appui au Réseau (SAR) susceptibles de mettre à mal la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables en plus d'instaurer le travail à distance.

Et cela continue ! la DG envisage encore de modifier les règles de gestion de 2012. En cas de réorganisation à l'intérieur d'une même commune, l'agent aurait l'obligation de suivre son emploi et sa mission. Pour **FO-DGFIP**, c'est un 1^{er} pas vers la mobilité forcée mise en œuvre dans le cadre de la réforme territoriale. De la même manière, les IFip recrutés sur des emplois « au choix » ou « à profil » devront y rester au moins 3 ans. Ces personnels de centrale ou assimilés auront aussi à subir un bilan de compétences tous les 5 ans qui pourrait aboutir à un changement de fonctions avec une garantie d'affectation dans la DR/DDFIP de la RAN du bureau où ils exercent leurs fonctions. Mieux, pour les suppressions d'emplois, c'est le chef de bureau qui désignera l'agent dont l'emploi est supprimé sans que l'ancienneté administrative soit nécessairement un critère de choix.

Et ce n'est pas le sujet des rémunérations qui permettra aux agents de retrouver un semblant d'optimisme !

A la DGFIP comme dans l'ensemble de la Fonction Publique, le pouvoir d'achat est également une préoccupation à laquelle le rendez-vous salarial enfin obtenu n'a pas répondu. Malgré les annonces tonitruantes faites dans les médias, les fonctionnaires de ce pays n'obtiendront pas 1,2% d'augmentation mais, en tenant compte des dates retenues (juillet 2016 et février 2017), 0,85% sur les deux années 2016 et 2017. A ce trop faible pourcentage, il convient de retrancher les augmentations successives de cotisations et tenir compte de la suppression de la prime d'intéressement collective. Pour **FO-DGFIP**, le compte n'y est pas. Il est vrai que lorsqu'un rendez-vous salarial est repoussé de plus d'un mois et accompagné de multiples déclarations faites en amont et destinées à rassurer les anti-fonctionnaires, il ne faut pas attendre de miracle. Il ne faut pas attendre non plus une défense du Service Public et de ses fonctionnaires de ceux qui, sur leurs champs de compétence respectifs, mettent en place la destruction du maillage territorial par la suppression de trésoreries dans le cadre de l'aménagement stratégique, qui imposent la télédéclaration, qui donnent de faux arguments pour vendre le prélèvement à la source, qui mettent en œuvre PPCR contre la majorité syndicale, qui accompagnent la réforme territoriale en laissant le préfet de région Occitanie mettre en place un comité de suivi RH interministériel, ceux qui suppriment chaque année les emplois nécessaires au bon accomplissement des missions et qui acceptent de mener les réformes qui déstabilisent le contrôle fiscal ou la mission domaniale.

La commission de ce jour est chargée d'examiner les candidatures à la liste d'aptitude 2017. Nous constatons une fois de plus que de nombreux agents, dont la manière de servir ainsi que la capacité à accéder à la catégorie supérieure sont reconnues par leurs chefs de services successifs, sont depuis de nombreuses années présents sur cette liste. Avec 7 fois plus d'agents qualifiés de « Très bons » que d'agents qualifiés d'« excellents », les collègues qui souhaitent accéder à la catégorie A par liste d'aptitude devront faire preuve d'une grande patience. Il leur faudra, si le plan de qualification reste en l'état, environ 7 ans pour être reconnus « excellents » et deux ans de plus pour être promus, si tout va bien, s'ils n'acceptent pas une mobilité qui risque de nuire à leur appréciation. Pour **FO-DGFIP**, ce n'est pas acceptable. Notre organisation syndicale a toujours défendu ce mode de recrutement statutaire comme une des voies existantes de promotion interne. C'est un des outils de promotion sociale de la Fonction publique, à l'instar des concours internes ou externes et des examens professionnels. A ce titre, elle ne doit pas chaque année faire les frais d'une politique de restriction budgétaire. Et pourtant, c'est un taux de promotion en baisse au ministère de plus de 12% pour le B en A et de plus de 26% pour le C en B que nous impose la DG avec seulement 2 potentialités de B en A contre 4 l'année précédente pour notre département. Pour information, le plan inter-catégoriel de 2013 prévoyait 1000 promotions dans le PQM alors qu'en 2016 elles ne sont plus que de 150.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore, **FO-DGFIP, en intersyndicale avec Solidaires et la CGT, appelle les agents de la Haute-Garonne à faire du 15 novembre une journée morte à la DGFIP en faisant grève ce jour-là.**

FO-DGFIP appelle les personnels à se mobiliser contre les suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites, mobilisation pour l'obtention de moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité, pour le maintien des statuts particuliers, pour la reconnaissance financière de nos qualifications. Sur ce dernier point, les réponses apportées lors de la CAPL de ce jour donneront quelques indications aux agents sur la reconnaissance de leurs efforts : seront-ils récompensés à hauteur de leur engagement ou seront-ils victimes de la diminution des plans de qualifications ?



Section de la Haute-Garonne